LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal — — — — **Téléphone : FAlkirk 3694**

SERVIR AVEC SINCERITE — OCTOBRE 1941

Collaboration et corporatisme

Nous croyons devoir publier une partie du très intéressant rapport du président général, M. Alfred Charpentier, soumis au congrès annuel de la C.T.C.C., et qui fut adopté sur la recommandation du Comité du rapport du président. Nous publions aujourd'hui ces parties du rapport qui ont trait à la "Collaboration" et au "corporatisme":

"Notre collaboration avec les employeurs, avec le gouvernement dans les industries de guerre a continué de se manifester avec la même sincérité, avec le même patriotisme raisonné. La grève d'Arvida, qui eut un retentissement national, fut l'exemple le plus concluant du patriotisme éclairé et viril de notre mouvement, dont l'intervention mit rapidement fin à la plus dangereuse des grèves que pouvait connaître l'effort de guerre du Canada. Grève spontanée dont notre syndicat de l'aluminium d'Arvida, ne fut nullement responsable. Le ministre des munitions a cru à un acte de sabotage de la part des ouvriers. L'enquête royale a royalement lavé les ouvriers de cette accusation sans fondement. Les officiers de notre syndicat d'Arvida et notre infatigable secrétaire général, ont beaucoup mérité du pays pour le rôle signalé qu'ils ont joué au cours de cette grève.

"Après deux années de guerre, nombre d'employeurs encore dans les industries de guerre refusent de négocier avec les syndicats ouvriers. L'illégalité de la grève dans ces industries stimule, on dirait, leur résistance, raffermi leur refus. Ils préfèrent contraindre les ouvriers à demander une commission d'arbitrage qui réglera le différend entre eux et leurs employés, sans être obligé de transiger avec aucun syndicat. Les employeurs qui s'opposent à la convention collective dans les industries de guerre sont les premiers, a dit un député qui ne manque pas de cran, à mériter l'accusation de "*saboteurs,* dans l'effort de guerre du Canada". Cela n'est pas si loin de la vérité surtout lorsqu'un employeur est en présence d'une organisation qui offre les meilleures garanties d'honnêteté, de la modération et de la justice, en plus d'être civilement responsable de ses actes comme guidés par un vrai patriotisme.

Un autre exemple de patriotique collaboration de notre part avec les employeurs et le gouvernement fédéral fut l'intervention heureuse de notre syndicat du textile de Saint-Grégoire de Montmorency dans une grève spontanée qui éclata parmi un groupe de non-syndiqués, dans la filature du même endroit Peu de temps avant, le syndicat très largement représentatif des employés, avait obtenu la signature d'une entente syndicale avec la Dominion Textile Co.

Dans l'industrie de la pulpe, l'esprit patronal est en général encore antagoniste à nos syndicats. C'est une industrie où plusieurs employeurs préfèrent le verdict d'une commission d'arbitrage plutôt que de négocier des ententes avec la Fédération de la pulpe... ou ses syndicats. Il s'est trouvé à Dolbeau un employeur qui a même préféré conclure une entente avec une union rivale, qu'il avait toujours répudiée, plutôt qu'avec le syndicat majoritaire de notre Fédération de la pulpe et du papier. Et cela en dépit du fait que la Fédération avait une demande pendante devant le ministre fédéral du travail pour l'institution d'une commission d'enquête et de conciliation. La Fédération et son syndicat de Dolbeau furent victimes de la fourberie de la Cie et Ottawa se déclara incapable de déclarer illégale l'entente conclue entre la Cie et l'union rivale, ni à faire rendre justice à la Fédération.

A la demande du Conseil National de l'embauchage, la Fédération du bâtiment a participé à une conférence nationale conjointe dans la même industrie, en vue de constituer un mécanisme d'arbitrage appelé à prévenir ou à dirimer les conflits survenant sur les travaux de construction, dans les contrats de guerre. A cette fin, la Fédération a accepté un cartel avec d'autres organisations ouvrières du bâtiment, pour constituer un comité national et des comités de zones.

La Fédération du vêtement a aussi participé à une conférence nationale conjointe, dans le but particulier d'assurer le respect des taux horaires minima fédéraux, dans la confection des uniformes militaires. Mais cette conférence n'a pas eu de résultats pratiques. Faute d'entente entre manufacturiers québécois et ontariens.

L'esprit de collaboration continue à présider au nombre croissant des conventions collectives de travail, dans la province de Québec. Depuis ces récentes années, elles sont devenues proportionnellement plus nombreuses que dans l'Ontario, grâce à la grande efficacité de notre loi des conventions collectives. Le nombre de ces dernières, en notre province, serait encore plus considérable, si plus d'employeurs ne se contentaient pas d'avoir un esprit de collaboration seulement du bout des lèvres.

CORPORATISME

Sortant des sentiers battus, la C.T.C.C. formula au début de la présente année, quelques règles maîtresses devant servir suivant elle, à l'organisation corporative de la société. Evidemment, cela s'entendait d'abord, dans la province de Québec.

Cette première déclaration corporative en six points, de la C.T.C.C., est susceptible de modification. C'est tout de même le résultat d'une première étude sérieuse de la question par le Bureau confédéral. Nous aurons à tenir compte de certaines critiques constructives. D'autre part, l'épiscopat de la province, dans sa lettre pastorale de mai dernier, nous a procuré la joie de confirmer notre prétention fondamentale que la corporation professionnelle doit reposer sur la base syndicale.

Groupement de base, cellule de formation, source de première information, le syndicat professionnel doit être le premier palier de la corporation et la fédération professionnelle, le second palier. Nos deux journées d'études de mars dernier, à Montréal, nous ont appris des choses très utiles à ce sujet. Nous ayant fourni l'occasion d'étudier la juridiction industrielle de nos fédérations, ainsi que celle des conventions collectives, ces deux journées d'études nous ont confirmé dans la nécessité de suivre cette méthode du côté ouvrier et du côté patronal, dans la plupart des industries de la province, pour arriver à la corporation professionnelle; ensuite elles nous ont appris combien il était souverainement important de s'entendre d'abord entre nous, sur la définition exacte de la *profession*, en tant que l'industrie est concernée, pour bien savoir quel cadre aura la future corporation professionnelle.

Notre devoir sera, dans le cours de l'année, de poursuivre plus à fond l'étude de cette question, dont il faut souhaiter la solution dans le plus proche avenir possible, car il faut que notre collaboration soit constructive, avec quiconque veut faire avancer la cause du corporatisme en notre province.

L'instruction, arme précieuse

On ne saurait trop insister sur les avantages de l'instruction en cette époque moderne, où la vie est de plus en plus spécialisée sous tous ses aspects. Alors que l'on a tendance à orienter l'éducation vers une spécialisation à outrance pour répondre aux besoins sans cesse croissants de notre mode de vie, comment imagine-t-on aujourd'hui vivre vraiment sans instruction?

Sans aucun doute l'instruction est la première arme qui nous permet de mener le combat et de se faire une place honorable sous un soleil où il y a tant de lutte et de rivalité. On constate, cependant, que l'adversité réside surtout au bas de l'échelle sociale où la masse se déchire pour gagner son pain, alors qu'il y a toujours de la place au sommet pour les spécialistes et les compétents.

Devoir social

Avez-vous déjà goûté au bonheur qu'il y a de donner au malheureux, au découragé, un bon conseil, une marque extérieure quelconque de sympathie?

Ce malheureux isolé dans sa peine, sa souffrance est digne de pitié et s'il pouvait avouer à quelqu'un sa peine cachée ou sa souffrance qui le fait dépérir, il sècherait ses larmes et il supporterait avec plus de courage sa souffrance diminuée de moitié par le partage avec un ami consolateur et sympathique.

C'est un devoir pour nous, ouvriers, qui sommes en santé et relativement heureux de nous pencher amicalement sur celui qui souffre, qui pleure en silence sur son triste sort. Ça coûte si peu, un bon mot, une parole d'encouragement.

Notre devoir social et chrétien veut que nous fassions quelque chose pour venir en aide à celui qui manque de tout, à celui qui souffre.

Remplir notre devoir social et chrétien, mais c'est le moyen véritable d'être heureux.

Employés de la cité

Le Syndicat des employés de la cité est très actif depuis quelques semaines, plus particulièrement. Les membres suivent avec le plus grand intérêt ces activités qui ne peuvent que servir les meilleurs intérêts des membres et du syndicat.

Le syndicat demande avec une insistance courageuse, à la Commission municipale, une augmentation de 15% sur les salaires de moins de $20 et de 10% sur les salaires au-dessus de $20. Les officiers ont reçu l'assurance que cette question sera étudiée au cours des mois de juillet et d'août, comme aussi plusieurs autres réclamations du syndicat.

La question du salaire

La question du salaire est sûrement celle qui occupe le plus sérieusement l'attention de notre classe laborieuse, hommes et femmes.

En effet, les travailleurs des deux sexes ont intérêt à ce que le salaire soit le plus élevé, à ce que les heures de travail soient les moins longues. Les employeurs, eux, ont intérêt à ce que les salaires soient les moins élevés et que les heures de travail soient de plus en plus longues.

On voit d'ici la gravité du problème que les salaires et les heures de travail soulèvent. Il faut de toute nécessité que le patronat et le salariat en viennent à une entente capable de satisfaire et de donner justice aux deux parties en présence.

Il est prouvé que le syndicat est l'intermédiaire tout trouvé pour amener patrons et travailleurs à une entente qui, grâce à la Loi des conventions collectives, est devenue une force légale qui lie patrons et employés. A ces négociations on fixe un salaire à la pièce ou à l'heure ou encore un salaire hebdomadaire.

Pour les parties signataires bien intentionnées de la convention collective, il reste compris que ces salaires sont des salaires minima, c'est-à-dire que les patrons peuvent payer à des ouvriers plus compétents et possédant un meilleur rendement, des salaires plus élevés.

Il faut bien avouer et avec regret que pour certains employeurs, ces salaires minima sont considérés comme des salaires maxima. C'est là une erreur qui occasionne de nombreuses réclamations de la part des ouvriers, au moins des plus compétents et des plus rapides au travail.

Lequel des salaires plus haut mentionnée: à la pièce, à l'heure ou à la semaine, est le plus juste et celui qui donnera plus de satisfaction aux ouvriers? Les uns soutiennent que le juste salaire à la pièce, c'est-à-dire suffisant à un ouvrier sobre et honnête pour vivre convenablement lui et les siens, est le préféré des deux autres, parce que l'ouvrier retire en réalité le salaire gagné.

Le plus rapide à un salaire plus élevé que son voisin moins rapide et moins résistant, mais ce dernier reçoit le salaire que son rendement lui donne. Avec le salaire à la pièce, soutiennent d'autres ouvriers, on use plus vite l'ouvrier puisqu'il déploie une plus grande somme d'énergie et de forces physiques.

Il est même arrivé que des ouvriers — c'est là une grave erreur — ont travaillé avec une telle rapidité et si soutenue que le jour venu de faire le total du salaire et de la semaine — en comptant les coupons de chaque pièce exécutée ou faite — on a constaté avoir plus que doublé le salaire et le rendement des semaines précédentes.

Le patron est on ne peut plus surpris et intrigué de cette constatation qui met les camarades de travail et cet ouvrier lui-même dans une étrange situation vis-à-vis le patron. Les commentaires sont inutiles et il faut bien avouer qu'il y a là une gaucherie malhonnête pour ne pas dire plus, car c'est démontrer au patron que "ordinairement" on travaille mal et qu'on ne donne pas le rendement juste et honnête.

Le salaire à l'heure rencontre tout aussi bien que le salaire à la semaine des partisans et des adversaires chez les patrons et les ouvriers.

Tant que patrons et ouvriers ne seront pas des hommes pour qui la justice est le guide de toutes leurs actions, pour qui la charité chrétienne doit être la règle de vie, pour qui le bien-être de chacun est la préoccupation de tous les instants, aussi longtemps la question du salaire juste et raisonnable restera à solutionner.

Tant qu'il y aura des patrons qui se refuseront de payer à leurs ouvriers et ouvrières des salaires justes et raisonnables; tant qu'il y aura des ouvriers et des ouvrières pour "s'offrir" à des salaires réduits et dérisoires ou qui exigeront des salaires nuisibles à l'industrie qui les emploie; tant et aussi longtemps, il y aura malaises sur malaises sérieux entre le patronat et le salariat, la question restera sans solution.

Il faut de toute nécessité que patrons et employés reviennent à la justice et à la charité, bases de la doctrine sociale catholique.

J.-E.-A. PIN

Appel à la saine raison des ouvriers catholiques

Les ouvriers catholiques, qu'ils appartiennent aux syndicats catholiques, aux unions neutres: canadiennes ou internationales, ont le devoir impérieux de suivre la doctrine sociale de l'Eglise.

Ils vous mentent effrontément, ouvriers catholiques, ceux qui vous disent et qui soutiennent que "vous pouvez vous passer de l'Eglise et de sa doctrine morale et sociale."

La neutralité nous éloigne de l'enseignement de l'Eglise et nous place dans une situation illogique, car si nous sommes des catholiques convaincus, cela doit se constater dans tous nos actes individuels et collectifs. Si nous ne sommes pas avec l'Eglise, insoumis à sa doctrine, nous sommes contre elle et avec les ennemis de sa doctrine.

Ouvriers catholiques, réalisons donc que nous avons besoin de l'Eglise, car elle est l'unique force organisée capable d'unir les esprits, d'apaiser les coeurs, de grouper les volontés et partant d'apporter une solution à tous nos problèmes.

Ouvriers, il ne suffit pas d'être ou paraître catholiques à notre église paroissiale, il faut l'afficher sans ostentation mais avec une sincérité vraie dans tous nos actes, dans toute notre vie privée et publique.

Ne soyez donc pas de ces catholiques suffisants, qui se proclament bons catholiques et qui refusent de parler de la doctrine sociale de l'Eglise dans les assemblées de leurs syndicats, de leurs unions et qui refusent le voisinage du prêtre et qui le veulent garder à son presbytère.

Le prêtre, ouvriers, a pour mission: "d'aller de par le monde enseigner la doctrine, la religion du Christ."

Pensez-y donc sérieusement, avant qu'il soit trop tard.

Les autres résolutions du congrès, à Hull, de la C.T.C.C.

Comme nous l'avons annoncé, nous complétons la publication des résolutions adoptées au congrès annuel de la C.T.C.C., tenu à Hull:

36—Supplier le ministre des Finances d'Ottawa, de ne pas dépasser le niveau actuel de la taxe sur les salaires et de jeter les yeux ailleurs pour d'autres ressources de revenus.

37—Faire pression auprès du gouvernement fédéral et le prier de fonder un collège militaire dans la province de Québec afin que nos Canadiens français puissent bénéficier des promotions aux grades d'officiers dans l'armée comme la chose existe dans les autres provinces.

38—Soumettre respectueusement une demande à l'épiscopat de la province de Québec pour obtenir l'institution d'une fête à Jésus-Ouvrier, le modèle par excellence des travailleurs.

39—Appuyer un projet de crédit urbain qui aurait pour but de favoriser l'accession à la propriété par la classe des travailleurs.

40—Encourager fortement l'établissement d'un crédit industriel qui servirait à encourager l'établissement d'industries sérieuses par des gens qui sont arrêtés par l'insuffisance des capitaux.

41—Recommander qu'une enquête soit faite sur le système de ventes à tempérament afin que l'on trouve une solution équitable à ce problème.

42—Demander au gouvernement provincial d'amender l'arrêté ministériel du 7 novembre 1939, qui défend la grève, de manière qu'il ne soit pas nécessaire dans les différends soumis aux bureaux de conciliation de déclarer: "Qu'à moins d'une entente, on fera la grève".

43—Que demande soit faite au gouvernement provincial, pour que chaque tailleur de granite, soit muni d'un aspirateur.

44—Prier le gouvernement provincial de voter les crédits nécessaires pour susciter, promouvoir et aider l'initiative privée à atteindre ses fins pour ce qui est du problème du logement.

De nombreuses autres résolutions de caractère de régie interne des Fédérations, et de la C.T.C.C. furent adoptées et n'intéressent que les membres de ces organismes.

D'autres et nombreuses résolutions furent référées au Bureau confédéral pour étude et action.

Oeuvre des tracts

"Trois des fondateurs de la C.T.C.C., à Hull, il y a 20 ans, ont participé au congrès actuel, soit MM. Alfred Charpentier, A. Filion et J.-E.A. Pin. Ce dernier a suggéré d'instituer "l'oeuvre des tracts de la C.T.C.C.", à même des fonds fournis par des souscripteurs bénévoles, les premiers souscripteurs étant ces trois fondateurs eux-mêmes. La suggestion a été bien accueillie et sera étudiée. Les tracts traiteraient de divers sujets syndicaux". — (Le *Droit*)

De son côté, l'*Action catholique* a publié ce qui suit, à ce sujet:

"Au début de la séance d'hier après-midi, M. J.-E.-A. Pin, journaliste, et représentant au congrès du Conseil central de Montréal, proposa la formation d'une oeuvre des tracts de la C.T.C.C.

M. Pin proposa cette initiative au nom des trois délégués au présent congrès qui assistèrent en 1921 au premier congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada: M. Alfred Charpentier, président actuel, M. Osias Filion, 2e vice-président, et lui-même, publiciste des Syndicats catholiques de Montréal. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité."

Le Pape et les ouvriers

Au début de son congrès de Hull, la C.T.C.C. (Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada), a fait parvenir dimanche au Vatican, à l'adresse de Sa Sainteté Pie XII, un message d'hommages et de filiale soumission, demandant en même temps la bénédiction du chef de l'Eglise pour ses délibérations et ses membres.

Le Souverain Pontife, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat, le cardinal Maglione, a fait tenir la réponse suivante au message reçu:

Saint-Père très sensible hommages Travailleurs Catholiques, envoie congrès paternels encouragements et particulière bénédiction.

Cardinal MAGLIONE

Les délégués ont écouté religieusement, debout, la lecture du câblogramme et l'ont fortement applaudi.

Pensées

— L'ouvrier catholique qui critique l'Eglise, ses ministres et sa doctrine est un piètre catholique.

Le travail

Tout travaille autour de nous. L'abeille diligente et industrieuse travaille pour amasser la précieuse matière dont elle compose le miel et la cire.

La petite fauvette travaille pour amasser le crin et l'herbe moussue dont elle fait son nid.

L'écureuil travaille pour faire la petite provision de faînes et de noisettes qu'il mangera pendant la mauvaise saison de l'hiver.

La fourmi économe et laborieuse, travaille aussi; elle ramasse les petits insectes pour les serrer dans sa demeure souterraine.

Le cheval travaille et partage la dure fatigue du laboureur et de son maître.

Le boeuf tire la lourde charrue et creuse dans la terre le sillon où poussera la nouvelle récolte.

L'hirondelle légère va ramasser la terre détrempée sur le bord de quelque mare bourbeuse, et maçonne de son bec le nid de sa future famille.

Ainsi tout travaille dans la nature; le travail est donc la loi inévitable de tous. Il faut donc que les hommes travaillent comme l'hirondelle prévoyante pour se procurer la nourriture du corps et de l'esprit; il faut qu'ils travaillent comme le ver à soie pour se procurer l'étoffe dont ils se feront leurs vêtements.

La coopération

On dirait que pour un bon nombre de patrons la coopération est un mystère. Ils se plaignent de toutes sortes de choses, mais il n'y a pas moyen de rien leur faire faire pour améliorer leur profession.

Tout ce qu'ils voient dans leurs concurrents ce sont des ennemis qu'il faut combattre, alors que c'est tout le contraire qu'il faudrait faire, ils devraient s'unir pour se mieux connaître, pour s'entendre et ensuite coopérer avec les syndicats ouvriers pour mettre de l'ordre dans leur profession. Ils en bénéficieraient eux-mêmes tout en faisant bénéficier les ouvriers et ça serait la paix dans leur profession et dans la société.

Qu'on se mette donc à l'oeuvre patrons et ouvriers: ça presse!

Pensées

— Le syndicat catholique doit devenir une pépinière d'hommes sociaux.

— Le syndicat ouvrier est et doit rester le protecteur de la famille de l'ouvrier.

— Votre famille, ouvrier catholique, jouit de la paix et du bien-être, quand votre syndicat est fort et prospère.

— Ouvriers, vous devez à vos fils l'instruction qui éclaire; l'éducation qui forme l'homme; l'apprentissage qui fait l'ouvrier.

Notre journal

Les membres des syndicats catholiques ont le devoir de se bien pénétrer de cette vérité que le journal est aussi nécessaire au développement et à la survie des syndicats catholiques qu'il l'est pour les affaires industrielles, commerciales et bancaires.

La Vie Syndicale est toute dévouée aux intérêts bien compris des syndicats et de leurs membres, mais il est de toute nécessité qu'on lui donne les moyens de répondre à l'attente générale. Parmi les moyens à employer, il y a tout d'abord, celui d'augmenter sa circulation, car c'est la circulation d'un journal qui sert de base pour l'annonce. L'annonceur veut que son annonce soit lue par le plus grand nombre possible de lecteurs car c'est là sur quoi il compte pour que ses produits soient demandés par des lecteurs qui deviendront ensuite des clients assidus.

La tâche du présent, ouvriers syndiqués, est toute là: augmenter la circulation de La Vie Syndicale, aussi avez-vous le devoir de la lire et de la faire lire par tous ceux qui dépendent de vous, par vos amis et connaissances, comme aussi par les ouvriers qui travaillent avec vous ou que vous coudoyez chaque jour.

Ce n'est pas 5,000,10,000 mais 25,000 copies de notre journal qu'il faudrait distribuer dans la classe laborieuse et parmi nos sympathisants. Pour cela, ouvriers syndiqués, nous comptons sur votre plus généreuse collaboration.

(Le PUBLICISTE)

Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les ***Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.***

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Nécessité du syndicat catholique

Pourquoi faudrait-il que dans le domaine du travail il n'y ait pas d'organisation? Une solide organisation c'est le secret de la réussite. Si ce moyen a fait ses preuves même pour la charité, pourquoi ne serait-ce pas possible d'unir des ouvriers qui travailleront dans leurs intérêts propres et aussi dans l'intérêt de la société toute entière.

Pour comprendre la nécessité de ces unions ouvrières, il faut les connaître. Les unions ouvrières sont "des associations formées par des personnes exerçant le même métier". Il existe deux grandes sortes de syndicats: les syndicats catholiques et les neutres. Les syndicats catholiques, fondés à la suite d'une sentence arbitrale de Mgr Bégin à Québec, en 1901, tendent à améliorer la condition des travailleurs par des moyens approuvés par l'Eglise. Ils ont un double but. Au point de vue temporel, leur but consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps et de la fortune. Cela veut dire que les syndicats en groupant les employés, permettront à ceux-ci de mieux connaître leurs vrais besoins et, par la voix de leurs représentants, proposeront de justes demandes à leurs patrons.

Combien de fois a-t-on vu un ouvrier subir un sort injuste sans pouvoir se plaindre, car s'il réclamait il pouvait être congédié. D'autre part, on a déjà vu des patrons devenir plus conciliants parce qu'ils reconnaissaient que telle demande était appuyée par tous les membres de l'union. Il est vrai que là, comme ailleurs, il a pu se glisser des choses plus ou moins régulières, comme de fausses représentations, tant chez les patrons que chez les employés. C'est justement pour éviter ces choses regrettables que le syndicalisme propose un second but qui est: "Le perfectionnement moral et religieux de ses membres"; cela par des congrès, journées sociales, cercles d'études, retraites fermées, journaux, etc... Le syndicalisme veut pénétrer ses membres de l'esprit de justice, de charité et de modération. Le syndicat doit être un élément de concorde entre patrons et ouvriers et aussi un instrument de rapprochement des classes.

Les syndicats reposent sur les principes sociaux de l'Eglise. En conséquence, leurs chefs doivent connaître cette doctrine et la mettre en pratique dans leur vie. Les deux qualités distinctives des vrais syndicalistes sont: la justice et la charité.

Lorsque l'on veut fonder un syndicat, le premier obstacle qu'on rencontre chez l'ouvrier c'est "l'individualisme". Cela veut dire que si dans cette union qu'on lui propose, il n'y voit pas un avantage "immédiat et personnel", il est porté à la rejeter sans plus l'examiner. Un autre obstacle vient de ces gens pénétrés des faux principes du libéralisme économique, qui voient dans les unions ouvrières autant d'entraves au libre jeu des forces économiques.

Pour faire cesser ces défiances et arrêter ces oppositions, Léon XIII a parlé. Il a rappelé le légitimité de l'association des ouvriers, laquelle vient de la naturelle sociabilité de l'homme. Ce besoin qu'a l'homme de s'unir à ses semblables pour poursuivre sa fin et se défendre est absolument nécessaire. Pour écarter les dangers qui menacent l'organisme social, les Papes n'eut pas formulé d'autres moyens que les syndicats. Qu'on écarte donc tout préjugé, tout esprit de routine, toute vaine crainte, tout intérêt inavoué et comme le demande Pie XI, unissons-nous dans une concorde mutuelle, dans une confiance réciproque et surtout dans une grande charité pour susciter des institutions qui s'inspirent des principes de la morale catholique et assurent aux ouvriers, avec leurs intérêts économiques, mieux protégés, la possibilité de remplir leurs devoirs de chrétiens. Notons en passant les paroles de Benoit XV: "Le coeur du Pape est avec ceux qui organisent des syndicats catholiques et avec ceux qui en font partie". Pie XI écrivait: "Les associations ouvrières méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer la protection des intérêts vrais et durables de leurs membres."

Après des paroles si encourageantes que chaque ouvrier et ouvrière se fasse un devoir de mieux connaître l'idéal syndical et qu'il s'efforce de mettre en pratique les directives qui lui sont données. Pour terminer, faisons nôtres ces sentiments exprimés dans une lettre à Mgr Liénard, disant que la Sacrée Congrégation: "voit avec faveur se constituer de ces syndicats ouvriers vraiment catholiques d'esprit et d'action, et qu'Elle fait des voeux pour qu'ils croissent en nombre et en qualité."

Mlle Thérèse Provost, employée à la Hampton Mfg.

Soyez spécialistes

Ouvriers, qui appartenez aux syndicats catholiques, dont la valeur légale, économique et morale dépasse tous les autres groupements ouvriers, avez-vous réalisé que vous devez posséder une valeur professionnelle et morale plus grande que les autres ouvriers?

Ouvriers canadiens-français, vous avez depuis toujours la réputation d'être les plus habiles à l'ouvrage, les plus endurants et au meilleur rendement. Ajoutez, je vous en prie, à cette réputation une compétence hors ligne qui fera de vous des spécialistes recherchés. Vous posséderez alors une telle valeur professionnelle qu'elle commandera le meilleur salaire, la plus haute considération et une stabiiité d'emploi réconfortante et bienfaisante.

Vous aurez, tout en faisant votre affaire, contribué au bon renom des syndicats catholiques, ce qui n'est pas peu dire.

L'individualisme, le grand ennemi du christianisme

"Le grand ennemi du christianisme et de tout ce que nous appelons civilisation chrétienne a été toujours et est encore l'individualisme, qui est en opposition ouverte à la charité, comme conception morale dirigeant les activités des êtres concrets et comme règle de vie pour les entités collectives.

"L'individualisme exalté dans l'ordre religieux a porté à la division de la famille chrétienne, par la réforme, qui a fait de l'individu le maître de son "credo" et par là de toutes ses erreurs.

"Dans l'ordre social, c'est encore l'individualisme qui porta à tous les extrêmes qui se rallient, directement ou indirectement, au libéralisme comme programme social opposé à celui de l'Eglise.

"Pour faire face à toutes les erreurs et à tous les désastres causés par l'individualisme, nous demandons aux catholiques de se rallier sous la direction de la hiérarchie pour collaborer dans la plus étroite entente à la défense de leur héritage contre les innovations et les déviations dangereuses, et à organiser et consolider l'ordre social en plein accord avec la doctrine et les directives de l'Eglise."

Mgr ANTONIUTTI

Pensées

— Le syndicat catholique est incontestablement le rempart-forteresse contre les idées subversives et les doctrines qui veulent la disparition de la religion.

— Le syndicat catholique est l'appui résistable pour notre patrie.

— L'ouvrier qui critique le syndicat rapetisse son meilleur défenseur.

Le cas de nos hôpitaux

Parmi les importantes résolutions soumises au congrès de la C.T.C.C., à Hull, il y a celle de l'Association des Employés d'hôpitaux de Montréal, Inc., laquelle fut adoptée après d'importants renseignements fournis par M. E.-A. La Caire.

Nos lecteurs aimeront sans doute à lire le texte même de la résolution:

1° Considérant que la troisième partie du coût total de l'entretien des indigents qui aurait dû dans le passé être fournie par l'institution n'a jamais pu être récupérée par ladite institution qui se basait sur la charité publique pour avoir ce montant, et la charité publique ne donnant pas ou presque pas, il arrive qu'à chaque patient hospitalisé, l'hôpital ou l'institution fait un déficit réel de $1 par lit;

2° Considérant que la loi actuelle laisse à l'institution privée d'hospitalisation l'obligation de solder le tiers des frais d'hospitalisation encourus par les malades indigents;

3° Considérant que nos institutions du genre ne reçoivent pas de la charité privée les aumônes nécessaires à ces obligations, et qu'elles sont obligées en pratique de boucler leur budget au détriment des salaires de leurs employés;

La loi actuelle devrait être amendée aux articles 16 et 32, de manière à ce que l'Assistance publique paie la totalité des frais d'hospitalisation. Suivent les amendements:

Art. 16. — MAXIMUM DE L'AIDE. Sous la réserve des dispositions des articles 15-a et 34-A, l'aide accordée par le gouvernement ne peut dans aucun cas dépasser la moitié du coût total de l'entretien des indigents recueillis par une institution d'assistance publique.

Art. 32. — FRAIS D'ENTRETIEN DES INDIGENTS. Première partie: Dans tous les cas où un indigent est recueilli dans une institution d'assistance publique aux frais de la province et des municipalités, la dépense de l'entretien, du séjour et du traitement de cet indigent dans l'institution d'assistance publique est payée 1-2 par le gouvernement, 1-2 par la municipalité locale où l'indigent a eu de bonne foi son domicile pendant 12 mois consécutifs précédant son admission.

Re: HOPITAUX GENERAUX. Considérant que la loi actuelle ne prévoit l'aide de l'assistance publique que dans le cas d'indigence totale, et que dans la majorité des cas d'hospitalisation d'assistance publique, il ne s'agit que d'indigence relative, au coût total d'hospitalisation, la loi devrait être amendée de manière à prévoir au recouvrement partiel des frais d'hospitalisation que le malade peut payer après enquête.

Re: ASILES D'ALIENES. Que les allocations payées par année dans les asiles d'aliénés soient uniformes pour chaque catégorie de malades et que dans la fixation de ces allocations, il soit tenu compte du salaire juste et raisonnable du personnel.

(Il est laissé au comité formé pour enquête le soin de déterminer les montants payables par le gouvernement et les municipalités, si la résolution est adoptée dans son principe.)

Courts propos

L'ouvrier, qui s'entend avec son patron pour violer une ou plusieurs clauses d'une convention collective de travail, mérite un châtiment aussi sévère que celui de son patron.

* * *

L'ouvrier, qui se fait complice d'un patron violateur d'une convention collective, doit être puni par un juge comme aussi par son syndicat.

* * *

Les officiers d'une organisation ouvrière qui soutiennent devant leurs membres réunis en assemblée, qu'ils ont tous les droits et rien que des droits, sont de misérables menteurs.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :
221, rue St-Jacques ouest, Montréal
316 succursales et bureaux
"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

GATEAU
au MEL-O-ROL
recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL
- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.

FRONTENAC 3121
J.J. Joubert LIMITÉE

M. Gérard Tremblay à nos ouvriers catholiques

Nous reproduisons le remarquable discours que prononçait le talentueux sous-ministre du Travail, au banquet offert aux congressistes de la C.T.C.C., en la salle Sainte-Bernadette, de Hull, en septembre dernier:

Mon premier devoir est de vous présenter les excuses de l'hon. M. Rochette, ministre du Travail, des Mines et des Pêcheries maritimes, qui, en raison des nécessités impérieuses de la navigation d'automne, a dû avancer de quelques jours une visite d'inspection sur la côte du Saint-Laurent. Vous n'ignorez pas que la population de pêcheurs, de bûcherons et d'humbles travailleurs qui développent ces sauvages régions a des besoins économiques pressants qui s'imposent à l'attention du gouvernement et que, parfois, un ministre de la Couronne doit donner préséance à la satisfaction de ces besoins, dût-il, pour cela, se priver du plaisir de rencontrer des chefs syndicalistes qu'il estime et qu'il aurait aimé féliciter de façon particulière à l'occasion du vingtième congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Sachant que j'étais des vôtres, il m'a prié de le représenter et d'apporter à la Confédération l'hommage de son admiration et l'expression de ses meilleurs voeux, alors qu'elle franchit, de façon gaillarde, le cap de ses vingt ans.

Oui, monsieur le président, nous avions l'honneur d'être des vôtres, à ce congrès de 1921, qui s'est tenu dans la sympathique cité de Hull et à la suite duquel furent jetées les bases de l'actuelle Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Je reconnais, parmi les délégués de ce vingtième congrès, des pionniers du congrès de 1921. Hélas! beaucoup de disparus! Les temps ont marché et la mort a fauché, sans se soucier des qualités de coeur et d'esprit de ceux qu'elle faisait disparaître. Je ne doute pas que vous aurez un pieux souvenir pour ces nombreux confrères qui ont vécu du même idéal que vous, qui ont peiné aux tâches communes et qui sont allés, prématurément, recevoir la récompense de leur dévouement envers l'Eglise et envers les pauvres.

Ce vingtième congrès, qui est une époque dans la vie de votre mouvement, nous incite naturellement à un retour sur le passé, à une méditation sur les temps présents et à des visions d'avenir.

Retour sur le passé. J'ai eu l'honneur, comme vous le savez, de participer à la fondation de la Confédération; c'était le premier congrès ouvrier auquel j'assistais. Inutile de vous dire que j'en ai gardé de profondes impressions. On m'avait confié la besogne assez importante de secrétaire du comité des résolutions. Le comité avait comme aumônier feu M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des oeuvres sociales du diocèse de Montréal. Je me rappelle assez bien les résolutions que nous avions à l'étude. La législation ouvrière du temps n'était guère avancée.

Nous commencions notre campagne pour une loi d'accidents du travail, à base de l'entière responsabilité patronale, sans toutefois aller jusqu'à demander l'institution d'un organisme de mutualité administré par une commission publique. Il n'était pas question d'assurance-chômage nationale. On demandait cependant l'organisation des caisses privées alimentées par les patrons et les syndicats ouvriers. Le chômage était alors très aigu, par réaction de la première grande guerre. Il fut l'un des problèmes les plus discutés au cours de ce premier congrès. Comme remède, la C.T.C.C. recommandait la mise en oeuvre de travaux publics, une politique du logement, une politique de colonisation, le freinage de la migration des centres agricoles vers les centres urbains. D'autres résolutions demandaient la nomination d'officiers de justes salaires par le gouvernement de la province; la qualification des plombiers et mécaniciens en tuyauterie par statut légal; une augmentation du nombre des inspecteurs du travail, afin de suivre l'application de la Loi des établissements industriels et de la Loi des édifices publics. Une résolution demandait une Loi des grèves et contre-grèves pour les employés municipaux; une autre, l'abolition des agences privées de placement; une autre, enfin, demandait la reconnaissance de certaines fêtes catholiques comme fêtes chômées par les ouvriers.

On le constate, et on le constaterait davantage si on faisait l'étude des feuilletons des résolutions approuvées par les congrès subséquents, que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a largement contribué à l'orientation de la politique sociale du Canada et de la province de Québec en particulier. D'année en année, nos organisations ouvrières nationales catholiques ont observé, ont étudié et ont été en mesure de préciser leurs demandes, de les développer et d'insister pour qu'elles soient incorporées dans la législation du Québec.

Ceci nous amène à ce que j'ai désigné comme une méditation sur les temps présents. L'on voit les progrès accomplis: abolition des agences privées de placement; statut légal pour les ouvriers en plomberie et en chauffage, en électricité, dont les pouvoirs publics doivent certifier la compétence, dans un but de sécurité des personnes et de la propriété; Loi de salaire minimum; Loi de la convention collective de travail; revision de la Loi des établissements industriels; Loi d'assurance-chômage; Loi d'assistance aux mères nécessiteuses; Loi de pensions aux vieillards et aux aveugles; Loi de compensation des accidents du travail. Et j'en omets, pour ne pas rendre fastidieux cet exposé. Il faut bien admettre que la protection du travail s'est largement accrue et que pour ce qui est de notre province, la législation sociale subit avec avantage la comparaison avec celle des provinces-soeurs et même des États américains. C'est aux organisations ouvrières tout particulièrement que les ouvriers et le peuple dans son ensemble doivent ce progrès de la législation sociale. Officiellement, au nom de l'honorable ministre, je rends hommage à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada pour l'oeuvre qu'elle a accomplie depuis vingt ans.

Vos organisations sont aujourd'hui des groupements adultes; elles ont de nouvelles responsabilités; vos chefs, en particulier, se doivent à eux-mêmes, à votre mouvement et à l'avenir du pays d'être à la hauteur de leur devoir social. Plus que jamais, alors que nous sommes à la croisée des chemins, il faut méditer profondément avant de prendre des décisions finales. Le Canada, inutile de vous le dire, comme toutes les démocraties, traverse une crise historique et le présent prépare l'avenir. Il est nécessaire que nous gardions notre lucidité complète. Vous dirai-je qu'il est plus facile pour les syndiqués catholiques d'y voir clair, étant donné que les principes qui régissent leurs organisations sont basés sur la vérité éternelle de l'enseignement catholique, et tout particulièrement sur les deux grandes chartes du travail dont nous avons célébré le cinquantième et le dixième anniversaire, à savoir, les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*.

Continuez donc, syndiqués catholiques, à organiser les travailleurs en groupements solides, sérieux, bien dirigés et bien suivis, groupements qui méritent la confiance du public et la confiance des employeurs. Cette confiance facilitera, vous le savez mieux que moi, la négociation d'ententes collectives de travail qui doivent être la fin immédiate de toutes les organisations ouvrières dignes de ce nom.

La convention collective, vous le savez par expérience, est un traité de paix, un régime qui protège à la fois les droits du capital et du travail et qui garantit la paix sociale et la prospérité de la nation.

Faisons bien ce que nous avons à faire aujourd'hui; respectons scrupuleusement les ententes collectives: c'est le meilleur moyen de les faire renouveler et d'en faire agréer d'autres.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter les Syndicats catholiques du respect de leurs conventions: nous sommes placé pour être un témoin éclairé. Nous félicitons particulièrement le mouvement pour s'être rallié à la politique économique et sociale de l'autorité fédérale décrite dans l'arrêté ministériel 7440 du gouverneur en conseil. On établit que les tarifs de salaires doivent être proportionnés à l'indice du coût de la vie. Il faut nécessairement se rallier à ce principe si on veut éviter ce que l'on appelle l'inflation qui amènerait, comme l'expérience le prouve, de désastreuses conséquences pour la population en général et particulièrement pour le monde des salariés.

Que les chefs veillent donc à maintenir cet équilibre nécessaire entre le coût de la vie et le tarif de la rémunération du travail. Le gouvernement fédéral, en particulier, a la responsabilité de voir à empêcher les profits exagérés. Vous avez, pour votre part, la responsabilité de voir à ce que le salaire raisonnable soit payé à tous les travailleurs qui demandent votre concours, mais il est nécessaire que la fixation de ce salaire se fasse d'après les principes d'une économie politique juste et saine.

Je ne voudrais pas prolonger cet entretien outre mesure. J'avais indiqué, au début de cette allocution, qu'il était nécessaire d'avoir des visions sur l'avenir. Par ailleurs, j'ai dit que le présent préparait l'avenir. De quoi demain sera-t-il fait? Il y a des choses essentielles que nous devons garder, d'autres que nous devons conquérir. Nous devons garder dans le monde, d'abord et avant tout, notre civilisation chrétienne, la liberté religieuse et la liberté de conscience. Dans l'ordre politique, nous devons garder nos libertés démocratiques qui nous protègent contre des dictatures dangereuses. Dans l'ordre social et économique, qui vous intéresse de façon particulière, vous devez collaborer à acheminer notre pays vers ce que le grand président des Etats-Unis, M. Roosevelt, désigne si souvent sous le nom de: sécurité économique et sociale des travailleurs.

Les peuples veulent la paix, les peuples ont soif de justice, ils ont soif de charité: ils ont, en somme, soif de christianisme. Il s'agit pour vous, qui êtes le sel de la classe ouvrière, de concourir de toutes vos forces à instruire vos frères, à les diriger, à les aider dans ce sens. C'est une tâche difficile, mais elle n'est pas impossible à des hommes de bonne volonté.

Les défauts des hommes

Voici ce que publiait un journal de France, "Fémina". Nous croyons que cet article pourra aussi intéresser nos charmantes lectrices, et nous posons ici cette question:

Quels sont, en les classant par ordre d'importance, les dix principaux défauts de l'homme:

Voici le résultat de ce curieux referendum:

L'égoïsme, 2,387; la jalousie, 1,968; l'infidélité, 1,783; l'intempérance, 1,417; la lâcheté, 1,350; l'immoralité, 1,070; le despotisme, 1,057; la colère, 1,051; la fatuité, 1000; la paresse, 935.

Heureusement qu'à ces vilains défauts correspondent, chez les femmes,des qualités charmantes. Elles ne sont pas égoïstes, elles ne sont pas jalouses, elles ne sont pas infidèles; et l'union de nos vices et de leurs vertus fait un composé conjugal généralement passable.

Telle est du moins la pensée de l'optimiste Pangloss; et vous chères lectrices, qu'en pensez-vous?

Le Bureau International du Travail et les travailleurs

M. Ad. Staal

Nous publions un court résumé du discours que prononçait M. Ad. Staal, chef des services des organisations ouvrières du Bureau international du travail, à la séance d'ouverture du congrès de la C.T.C.C., à Hull, en septembre dernier.

M. Staal s'occupe des questions ouvrières depuis de nombreuses années. Depuis 1929, il est attaché au Bureau international du travail et il est au Canada depuis l'an dernier alors que le Bureau quitta Genève et vint s'établir à Montréal, à l'Université McGill.

M. Staal s'est surtout appliqué à faire connaître les relations entre l'organisation internationale du travail et le mouvement syndical chrétien mondial.

Pour le bénéfice de ceux qui ne savent pas ce qu'est le Bureau international du travail, M. Staal cite quelques-unes de ses activités depuis la fondation en 1919; plus de 25 conférences ont été tenues et environ 70 projets de conventions internationales du travail ont été adoptées à ces conférences: heures de travail, travail de nuit, repos hebdomadaire, vacances payées, protection des enfants et des ouvrières, assurances-accidents, maladie, maladies professionnelles, chômage, vieillesse, salaires minima, etc.

Les pays affiliés à l'organisation internationale du travail sont tenus d'envoyer non seulement des représentants de leur gouvernement mais aussi des patrons et des ouvriers, choisis par le gouvernement intéressé. L'orateur, qui, bien qu'Hollandais de naissance, parle très bien le français et plusieurs autres langues, explique comment se fait le choix des représentants ouvriers, choix rendu difficile par le grand nombre d'organisations qui existent en certains pays. Un tribunal de la Haye rendait en 1922 un avis en faveur des organisations chrétiennes composées parfois de travailleurs catholiques et protestants. Les ouvriers à Genève ne se sont jamais divisés quand il s'agissait de voter une mesure favorable aux travailleurs. Les Nazis et les Fascistes n'ont jamais été invités à siéger à Genève parce qu'il ne peut être question pour eux de liberté d'union, dit M. Staal.

Le Bureau entretient des relations étroites avec l'Eglise catholique et plusieurs dignitaires ecclésiastiques ont joué un rôle de premier plan dans la vie de cette institution internationale. Un expert en matière de questions spéciales, le Père Leroy, occupe un poste au bureau de Washington. Les bonnes relations entre l'Eglise catholique et le bureau international sont donc des plus amicales.

M. Staal se montre très optimiste sur l'avenir du Bureau international. Cet organisme veut l'amélioration des conditions des ouvriers du monde entier indépendamment de leur race et de leur croyance. Tous ceux qui y siègent sont poussés par le même désir.

Un jour viendra où Hitler sera vaincu et alors les démocraties auront beaucoup de travail pour réparer le tort causé par le nazisme. Il faut se préparer à ce jour et l'organisation internationale du travail compte sur l'appui du mouvement catholique.

Le credo du lecteur

1. Je crois que la lecture est la nourriture morale de l'âme et que les doctrines font les hommes, témoin cet axiome que tous les siècles ont connu: "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es."

2. Je crois que le tempérament intellectuel se forme comme celui du corps par les mets qu'on lui sert.

3. Je crois qu'il est impossible au plus fort caractère de résister toujours à la même lecture; un commerce assidu est toujours victorieux.

4. Je crois qu'un mauvais livre est un ami corrompu et corrupteur.

5. Je crois que les mauvaises lectures sont aussi pernicieuses à l'âme que le poison au corps.

6. Je crois que la lecture des romans ôte au caractère sa gravité, à la vie son sérieux, au coeur sa pureté, à la volonté sa force.

7. Je crois qu'un grand nombre de personnes se font illusion au sujet des lectures, soit en les faisant, soit en les permettant.

8. Je crois que les personnes qui permettent, favorisent, imposent ou conseillent des lectures, frivoles, dangereuses ou mauvaises, contractent une terrible responsabilité devant Dieu.

9. Je crois qu'au moment de la mort une foule d'illusions seront tardivement dissipées au détriment d'un grand nombre d'âmes.

10. Je crois que si les âmes perdues par de mauvaises lectures nous apparaissaient tout à coup, nous serions frappés de leurs nombres.

11. Je crois que si les livres pouvaient parler. Ils révéleraient des choses épouvantables touchant l'apostolat de perversion qu'ils ont exercé sur les âmes.

Courts propos

Certains propagandistes ouvriers salariés qui parcourent les centres industriels ruraux et qui sèment la suspicion contre l'autorité religieuse, et civile, sont des êtres dangereux que les autorités judiciaires doivent surveiller.

* * *

Le syndicalisme catholique dans la province de Québec et dans le Canada, a les mêmes abus à combattre que ceux qui furent dénoncés par le Pape Léon XIII dans sa si remarquable encyclique *Rerum Novarum*.

Manufacturiers de bijouterie
C. Lamond & Fils Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTRÉAL CAN.
Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

En maison pleine pour souper on n'est pas en peine
Non plus que pour se chauffer, quand le chauffage par rayonnement est installé dans ce logis. Nous sommes concessionnaires de ce merveilleux système unique en son genre. Ne construisez pas sans l'avoir étudié à nos bureaux ou dans la notice explicative envoyée sur demande.
Nos travaux de plomberie et de réfection d'appareils de chauffage donnent parfaite satisfaction.
Téléphone : MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL
J. W. LETTÉ LTÉE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

MAMANS Donnez-nous des chrétiennes.

• LA PAGE DE LA FAMILLE •

PAPAS Donnez-nous des chrétiens.

La paix au foyer

La troisième condition que l'apôtre saint Paul, dans ses admirables enseignements aux époux, estime nécessaire pour assurer la paix au foyer, c'est l'amour mutuel, l'amour bien entendu, chrétien. L'amour chrétien descend de Dieu, il se ressent de sa divine origine; allumé au foyer de l'amour éternel, il ne s'éteint pas comme un feu de paille, il ne meurt pas. Cet amour a pour naturelle expression le dévouement, il se prodigue et se sacrifie. Il trouve sa joie, non dans ce qu'il exige, mais dans ce qu'il donne. Il est patient et plein d'affabilité. Il sait tout supporter, tout souffrir parce qu'il est confiant et peut tout espérer. Il ne soupçonne pas le mal et ne s'irrite pas. Grâce à cet amour, tout fait de devoir et de charité, le bonheur de la famille est assuré et indépendant des coups du sort.

Sans doute, l'amour le plus sincère, le plus dévoué, n'empêche pas les époux de faire souffrir. L'homme n'est pas parfait, la femme non plus, le choc des défauts est inévitable et de là des douleurs mesquines mais irritantes et faites pour lasser la patience la mieux trempée; de là la mauvaise humeur, les bouderies, des paroles piquantes, des réponses trop brèves, autant de coups d'épingle qui font parfois souffrir autant que de grands revers. Un peu de bon sens et beaucoup de condescendance mettront fin à ces petites tribulations qui, à tout prendre, ne sont que tempêtes dans un verre d'eau.

Saint François de Sales disait de lui et de ses deux frères Jean-François et Louis, qu'ils formeraient un excellent apprêt pour une bonne salade.

Jean-François ferait le vinaigre, tant il est fort; Louis ferait le sel, tant il est sage; et le pauvre François est un bon gros garçon qui servirait d'huile, tant il aime la douceur.

Excellente recette que nous recommandons à tous.

La première condition pour remplir une obligation, disions-nous dans le numéro précédent de la *Vie Syndicale*, est d'y croire fortement. Mais la foi au devoir ne suffit pas; c'est le secours offert à l'intelligence; la volonté réclame le sien. Dieu ne le refuse pas. Il l'accordera à la piété.

abbé L. VALOIS,
ass.-aumônier.

La femme d'aujourd'hui

Un peintre, interrogé sur la femme d'aujourd'hui, disait: "Je déplore vivement chez la femme d'aujourd'hui, la disparition de la personnalité. On tente de supprimer à tout jamais le caractère, l'originalité, pour aller vers une uniformité totale. Un seul cliché pour toutes les femmes le type "vedette"!

"Avant, on ne voyait peut-être pas autant de femmes élégantes que de nos jours, mais lorsqu'elles l'étaient, c'était avec une recherche plus grande, une élégance plus subtile, plus raffinée. Aujourd'hui, elles sont toutes jolies, toutes élégantes, mais... elles se ressemblent un peu trop à mon avis.

"Et, voyez-vous, il y a une chose dans la mode actuelle que j'ai profondément en horreur, ce sont les sourcils épilés. Je trouve cela horrible, idiot... Ces sourcils complètement rasés avec ce trait noir au crayon si dur...mais cela enlève toute expression et tout charme au visage!

"Cependant, je trouve que les femmes ont raison de se mettre du rouge, des couleurs pour égayer, pour maquiller la tristesse de la ville qui en a bougrement besoin. A la campagne, au grand air, sous un ciel bleu, elles peuvent aisément se passer de tout".

Recettes

HACHIS DE MORUE ET DE POMMES DE TERRE

Faire revenir à la poêle dans de l'huile ou du beurre, des oignons hachés, y ajouter la morue dessalée et effeuilletée, des pommes de terre cuites, coupées en dés; assaisonner. Faire rissoler légèrement. Au dernier moment, ajouter un peu de persil haché. Servir avec légumes en sauce béchamelle.

MORUE AUX OEUFS BROUILLES

Mettre dans une poêle 1 tasse de morue dessalée et défaite ainsi qu'une motte de beurre (2 cuillerées à table). Quand le poisson commence à rissoler, ajouter 1 tasse de lait. Laisser cuire quelques minutes puis ajouter 3 oeufs bien battus. Assaisonner et agiter jusqu'à ce que le tout soit cuit de la même façon que les oeufs brouillés. Cette recette est suffisante pour 4 ou 5 personnes.

Bon à savoir

Il est dix bonnes choses — on pourrait dire d'excellentes — qui jamais ne causeront de repentir à ceux qui les auront mises en pratique:

1. Faire du bien à tout le monde;
2. Ne dire du mal de personne;
3. Ecouter avant de se prononcer sur une question;
4. Se taire quand on est en colère;
5. Ne jamais refuser un service quand on peut le rendre;
6. Etre secourable aux malheureux;
7. Convenir de ses torts (c'est un peu difficile);
8. Ne jamais encourager les racontars;
9. Se défier de tous les rapports malveillants;
10. Etre patient avec tout le monde.

On peut toujours essayer et continuer si l'on s'en trouve bien.

Pour rire

SCRUPULE

Dans une épicerie de G., une dame commande les dragées d'un baptême. Tout est réglé, et elle va sortir, quand un scrupule la ramène:

— Surtout, dit-elle, vous ne mettrez pas de pralines rouges... Nous sommes en deuil.

UN MOT DE Mgr BOUQUET

Mgr Bouquet, le saint évêque de Chartres qui vient de mourir octogénaire, était l'homme le meilleur du monde, mais il n'aimait point les gens mal élevés.

Dans une cérémonie, un échevin communiste lui avait manqué de respect. Il ne dit rien, mais le regarda avec insistance.

— De quoi? De quoi? grommela l'autre. Aurez-vous bientôt fini de me considérer?...

— Pardon, Monsieur, répondit le prélat, je vous remarque, mais je ne vous considère pas.

Et il lui tourna le dos.

Jean-François (3 ans), est en auto, la nuit, avec son papa. Il est debout sur la banquette arrière et regarde une autre auto qui suit la leur.

A un moment, cette voiture de derrière, voulant passer, allume et éteint plusieurs fois ses phares pour avertir. Alors Jean-François crie à son papa:

— Papa, écoute, tu dois pas bien conduire, parce que l'auto derrière elle te fait les gros yeux...

Conseils à la couturière

Ayez un assortiment de bonnes aiguilles de grosseurs courantes. Gardez-les piquées dans un morceau de flanelle.

* * *

Ayez des épingles d'acier pas trop grosses, pas trop courtes.

* * *

Autour de la boîte à épingles, fixez une épaisse bande de lainage. La boîte sera toujours à portée de votre main quand vous travaillerez et vous piquerez dans cette bande les aiguilles dont vous aurez besoin, par exemple: deux aiguilles à bâtir enfilées de couleurs différentes, puis votre aiguille à coudre. Ainsi, pas de temps perdu en recherches.

* * *

Ayez deux dés: il est bien rare que les deux se trouvent égarés à la fois, s'il est bien difficile de n'en pas égarer un!

* * *

Ayez deux paires de bons ciseaux: une grande pour tailler et une seconde paire plus petite pour les découpures fines.

* * *

Soignez votre machine à coudre. Si vous vous en servez souvent, graissez-là une fois par mois avec de l'huile spéciale.

* * *

Lorsque votre machine vient d'être graissée, essayez-là sur un morceau de tissu inutilisable pour que le surplus d'huile se répande. Faute de cette précaution, vous risqueriez fort de tacher votre travail.

* * *

N'oubliez pas, quand vous avez fini de travailler, de fermer la machine: elle ne doit pas rester exposée à la poussière.

* * *

Quand la tension du fil est bien réglée, n'y touchez plus! Vous pouvez seulement allonger ou raccourcir le point...

* * *

Pour une piqûre apparente, il faut de petits points.

La messe du dimanche

Mgr Miolis, évêque de Digne, alors qu'il était jeune prêtre, rencontra un jour dans un champ, tandis qu'il s'en allait le dimanche faire le catéchisme au village voisin, un petit berger qui gardait ses moutons.

— Au moins, mon petit, fait l'abbé, ton maître t'a envoyé à la messe ce matin?

— Eh! non, répond tout tristement l'enfant; et maintenant, je ne puis laisser là mes moutons pour aller l'entendre.

— Oh! réplique le prêtre, qu'à cela ne tienne. Va-t-en vite entendre la messe et je garderai tes moutons.

Quand le maître du troupeau aperçut son petit valet à la messe, il courut à lui s'informer de ce qu'il avait fait de ses bêtes.

— Un curé me les garde, répondit l'enfant.

— Un curé! ça ne peut être qu'un voleur déguisé.

Et le maître avec quelques paysans, de courir après le troupeau volé.

On devine l'émotion de ces braves gens quand ils aperçurent l'abbé Miolis en train de s'acquitter de sa nouvelle tâche.

Il avait voulu faire comprendre par là l'importance de l'assistance à la messe du dimanche.

L'usage du citron

Le citron par lui-même contient du sel, si vous oubliez d'en ajouter à la cuisson. Un plat de légumes accompagné de citron coupé en quartiers, sera en plus d'être un apéritif, un des excitants qui aident à la nutrition. Le jus de citron est qualifié pour donner de la saveur aux différents mets apprêtés. C'est une base de la vitamine C. Avec les légumes en boîtes, le jus de citron devient par le fait même plus important, qu'il ajoute à la qualité de vitamines.

La poésie du ménage

Ce ne sont pas seulement les qualités solides et les vertus raisonnables que la femme trouve à déployer dans l'intérieur du ménage; elle y peut introduire ce qui est sa nature même, le goût, la grâce et l'élégance.

L'élégance et le ménage, voilà deux mots qui paraissent ennemis, ils ne le sont que pour ceux qui séparent toutes choses, qui ne voient point l'invisible derrière le visible et ignorent le secret rapport des choses de la matière aux choses de l'esprit. Tout s'anime, se vivifie, se colore, sous le souffle d'un sentiment. Il peut y avoir, dans les plus humbles coins de la vie intérieure, un art de dissimuler ce qui ne plaît point aux yeux, un art de disposer et de choisir sans luxe, sans grands frais, mais de manière à plaire au goût et à l'imagination. La plus modeste fille du peuple a une fleur sur sa fenêtre: n'est-ce point une preuve que la vie peut être ornée dans toutes les conditions? L'élégance de la vie n'a rien qui soit contraire à la morale, quand elle n'est point disproportionnée avec les moyens que nous donne la fortune.

La poésie n'est si loin, ni si haut que l'ont dit nos rêveurs: elle est ici, elle est là, elle est partout, et surtout dans les choses simples. Le coin du feu, la table ronde, le repas du soir, la toilette de l'enfant, voilà la poésie de la famille. Heureux qui sait goûter le pur amour de ces choses!

P. JANET

Aux enfants

— L'enfant, qui ne fait pas sa prière du matin et du soir, n'a pas de chance ni de succès en classe.

— Respectez tout ce qui appartient aux autres, comme vous voulez qu'on respecte ce qui est à vous.

— Prenez la résolution de toujours porter sur vous votre chapelet. Ça vous portera chance.

— La petite fille qui joue avec les petits garçons, s'expose à devenir une dévergondée.

— Il faut respecter son maître et sa maîtresse et leur obéir.

— L'élève insoumis en classe devient un être méprisable.

— L'enfant obéissant à ses parents et à son maître fait la consolation de ses parents et la joie de son maître. — (Oncle Elz.)

Le sommeil

Combien d'heures doit-on dormir? Les hommes de sept à huit heures; les femmes de huit à neuf heures. Il faut que les horaires soient réguliers. Plantes et bêtes nous donnent l'exemple: elles se couchent avec le soleil et se lèvent avec lui. Des savants se sont mis d'accord pour souhaiter un coucher humain entre 9 heures 30 et 10 heures, un lever entre 5 heures 30 et 6 heures 30. Le sommeil nocturne est plus réparateur que le repos dans la journée. Les veillées, même si elles sont compensées par la "grasse matinée", conduisent à l'insomnie, au nervosisme, à la faiblesse et à l'anémie. Le sommeil, il ne faut pas l'oublier, est un des phénomènes les plus sensibles au rôle de l'habitude.

Quelques conseils

Pâte pour les taches d'eau sur les meubles. — Râpez de la cire blanche dans de l'huile d'olive et faites fondre à une douce chaleur. Passez de cette pâte sur les taches et frottez ensuite avec un linge de toile pour redonner le brillant primitif.

* * *

Conservation de la laine. — Pour garantir la laine et les fourrures de la teigne, on étend une couche légère d'esprit de térébenthine sur des feuilles de papier et l'on pose ces feuilles à rebours sur les effets attaqués par les teignes. On peut aussi arroser les fourrures ou les étoffes de laine, ainsi que les tiroirs ou les coffres qui les renferment avec de l'esprit de térébenthine.

L'exposition des étoffes à l'air suffit pour faire évaporer l'odeur désagréable de cette matière.

* * *

Le col des vêtements. — Un vêtement date d'abord par son col. Ou il se graisse ou il s'effiloche.

La benzine vous permettra aisément de faire disparaître les taches de graisse. N'utilisez qu'une benzine rectifiée, de première qualité, et même de marque.

Faites changer le col s'il est usé.

C'est à y penser

Un ouvrier aidé et soutenu par un autre ouvrier est comme une ville forte. On oublie généralement trop la vérité de cet axiome.

* * *

Le C.T.C.C., la Fédération et le Syndicat des employés barbiers ont rendu un fier service aux maîtres et employés barbiers de notre province.

PHARMACIE PINSONNAULT
1300 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Où va votre argent

• • •

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de $160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

La chronique syndicale

M. Henri Vinet vient d'être nommé agent d'affaires de plusieurs syndicats: plombiers, électriciens, tôliers, poseurs d'armature d'acier.

Meilleurs souhaits de succès à M. Vinet.

* * *

M. J.-E. Lamoureux, agent d'affaires des plâtriers, a été nomme délégué au Comité paritaire de la construction, succédant à M. Alb. Archambault, nommé inspecteur de ce comité.

* * *

Les syndicats catholiques des Trois-Rivières viennent d'obtenir des autorités municipales l'usage de l'estrade du parc de l'exposition pour la prochaine fête du travail.

* * *

Le syndicat des employés de tramways a décidé de donner un boni de vie chère à tous ses représentants salariés. La décision est rétroactive au 1er de juin dernier.

* * *

Au cours d'une assemblée plénière du Syndicat des travailleurs en chaussure, M. Charles Doré a été réélu président général de ce puissant syndicat.

* * *

A sa séance régulière générale, le Conseil central des Syndicats catholiques du diocèse d'Ottawa, a élu les officiers suivants: président, R. Parent; vice-présidents, R. Dompierre et R. Beauparlant; secrétaire-trésorier, Osc. Boucher, secrétaire-financier, D. Gagné; secrétaire-archiviste, L. Gagnon; sergent d'armes, H. Saint-Georges.

* * *

Le syndicat des employés de l'hôtel de ville des Trois-Rivières, a demandé au conseil de ville de reconnaître ce syndicat afin de régler dans le meilleur intérêt de tous les problèmes qui pourraient surgir. Deux échevins ont montré leur opposition obstinée, alors que deux autres déclarèrent que la collaboration offerte ne peut être que profitable.

* * *

L'Union nationale du vêtement déploie une activité fébrile depuis quelques semaines, plus particulièrement.

Les membres des trois sections de l'union ont bénéficié de ces belles activités, de ces initiatives fort heureuses:

Hospitalisation gratuite, demande de vie chère de 17 1-2 pour cent, pour ouvriers et ouvrières de la robe, boni de vie chère de dix pour cent pour ouvrières de la chemise, une augmentation de $2 par employé qualifié et en plus l'atelier fermé dans la fourrure.

* * *

Le Syndicat des charpentiers-menuisiers vient de procéder à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant:

Président, O. Filion; vice-président, Jos. Coulombe; secrét.-archiviste, M. Thibault; sec.-correspondant, J.-B. Delisle; sec.-financier, X. Guérard; sec.-trésorier, J.-A. Lussier; sentinelle et sergent d'armes, A. Coulombe; statisticien, P. Laliberté; agent d'affaires, Ad. Goseslin.

LES BOULANGERS

Le contrat de travail actuellement en force prendra fin le 31 décembre prochain, ce qui veut dire que si le contrat n'est pas renouvelé le 1er janvier 1942, qu'il est à craindre que les conditions de travail qui existaient en 1935 redeviennent le partage des boulangers.

Les boulangers doivent sans délai s'organiser et le plus solidement possible. C'est la seule condition pour obtenir une augmentation de salaire (boni), une réduction des heures de travail, des vacances payées après un an de service, une meilleure classification et une définition plus claire des hommes de four et de pâte, etc.

Pour arriver à un résultat heureux, obtenir les améliorations désirées, il faut donner au syndicat une valeur numérique et morale, devenir membres côtisants, assister aux assemblées, faire connaître ce que l'on veut ou ne veut pas.

Le syndicat fut le seul, depuis cinq ans, à obtenir un contrat de travail dont ont bénéficié les 2,500 ouvriers de la boulangerie. Il faut absolument que la majorité des boulangers se décident enfin d'appartenir au syndicat, car autrement les boulangers seront laissés à leurs seules ressources individuelles, ce qui veut dire le recul peu encourageant à l'époque avant 1935.

Les ouvriers boulangers ont donc le devoir d'appartenir au syndicat et de donner le plus sincère appui aux officiers et consentir à bénéficier des avantages précieux du syndicat en retour d'une cotisation d'un dollar par mois. Assistez nombreux à la grande assemblée du 25 de ce mois, faites-vous initier et l'avenir est à vous!

La critique

Il y a deux catégories de critique: la constructive et la destructive. La critique constructive est utile et même nécessaire dans un syndicat, dans un gouvernement. Cependant, il ne faut pas abuser de cette critique, bonne en elle-même, mais qui peut devenir un genre de persécution qui décourage après avoir longtemps fatigué les officiers et les gouvernants. Il y a une forme charitable à donner à cette critique, comme aussi choisir l'occasion appropriée de la faire.

La critique destructive est généralement faite par des individus qui se cachent parce qu'ils sont trop lâches pour envisager celui qui est l'objet de la critique le plus souvent jalouse, mensongère. Regardez-le bien, ce lâche critiqueur, vous ne pouvez lui voir le blanc des yeux, il fuit votre regard car il craint que vous aperceviez sa fourberie. De ces critiqueurs on en rencontre partout, même dans les meilleures associations.

Ils sont partout les mêmes: ils cherchent la petite bête noire, ils sont chagrins des succès des autres, ils trouvent tout mal ce que les autres font, ils se trouvent si petits et si insignifiants devant les autres agissants, parce que convaincus, qu'ils perdent la boule.

Coupables sont aussi ceux qui écoutent ces critiqueurs devenus les pires ennemis de l'organisation ouvrière, de bienfaisance et religieuse.

Les critiqueurs destructeurs de la réputation des autres et de la bonne entente ainsi que ceux qui les écoutent pèchent contre la justice et la charité.

Il faut que ça cesse...

Sous ce titre, "La Jeunesse Ouvrière", journal jociste, a publié ce qui suit:

"Un flot de magazines pourris inondent tous les jours notre grande métropole.

"On nous apprend même que les propriétaires de kiosques sont forcés d'en vendre sous peine de boycottage.

"Les jocistes de Montréal ont en main les preuves que ces saloperies se vendent à des enfants de 14 et 15 ans et même à des plus jeunes.

"Comme la JOC a toujours posé en défenseur des moeurs des jeunes ouvriers, ses représentants à Montréal sont en ce moment à faire des représentations auprès des autorités pour la disparition de ces torchons. Tous les jocistes attendent avec anxiété les résultats de ces démarches.

"Nul doute que nos chefs ont à coeur les bonnes moeurs de notre population et qu'ils feront leur devoir en alertant la police.

"Mais les plus coupables, évidemment, restent toujours ces éditeurs sans conscience qui étalent le vice. Ils sont les pires ennemis du peuple, de la société, et plus sûrs agents de la perte de la guerre — qu'on y voie sans tarder."

Bravo! vaillante Jeunesse Catholique! La *Vie Syndicale* et les Syndicats catholiques vous appuient fortement.

Pensées

Le syndicat catholique doit devenir une pépinière d'hommes sociaux.

— Le syndicat ouvrier est et doit rester le protecteur de la famille de l'ouvrier.

— Votre famille, ouvrier syndiqué, catholique, jouit de la paix et de bien-être, quand votre syndicat est fort et prospère.

— Ouvriers, vous devez à vos fils l'instruction qui éclaire; l'éducation qui forme l'homme; l'apprentissage qui fait l'ouvrier.

— Le syndicat catholique est incontestablement le rempart-forteresse contre les idées subversives et les doctrines qui veulent la disparition de la religion.

— Le syndicat catholique est l'appui résistable pour notre patrie.

— L'ouvrier qui critique le syndicat rapetisse son meilleur défenseur.

— L'ouvrier catholique qui critique l'Eglise, ses ministres et sa doctrine est un piètre catholique.

Invention du pain

L'invention de l'art de faire du pain est loin d'être aussi simple qu'on pourrait être tenté de le croire; car il fallait d'abord découvrir les végétaux, les graminées qui donnent des grains alimentaires; et, certes, ce ne devait pas être chose facile, puisque les indigène du Nouveau-Monde, d'où vient la pomme de terre, ne connaissent le blé que depuis l'arrivée des Européens. Puis, il fallait moudre la graine, séparer le son de la farine et faire avec la farine une pâte.

Enfin, comment est-on parvenu à découvrir qu'un peu de pâte aigrie, d'un goût détestable, fait gonfler une masse de pâte récente, et que la pâte ainsi préparée donne, par la cuisson, un pain léger, savoureux et sain? (Magasin pittoresque).

Connais-toi toi-même

Que vous soyez homme ou femme, savez-vous

...que votre charpente est constituée par un nombre d'os variant (les manuels d'anatomie ne sont pas d'accord), de 206 à 270...

...que vos ongles croissent à une vitesse de 0.000.000.000.002 mètres à la seconde...

...que votre sang s'écoule dans les artères à une vitesse de 0.40 mètres à la seconde...

...que vous avez, si vous êtes blonds, de 140,000 à 150,000 cheveux; si vous êtes bruns, de 100,000 à 110,000 cheveux, et si vous êtes roux, de 40,000 à 55,000 cheveux...

...que vous prononcez environ 1',000 mots par jour, qui formeraient, imprimés, une ligne de 700 mètres de longueur...

...que vous absorbez, en moyenne, durant toute votre existence, 250 quintaux de pain, 16 tonnes de viande et 50,000 litres de liquides divers...

...et que seul votre cerveau diffère et pèse, si vous êtes un homme, 1,350 grammes, et 1,235 grammes seulement si vous êtes une femme!

La famille

La famille est à la base de la société, de toute société.

Car celle-ci ne se compose pas d'individus isolés, mais de familles, puisque tous les individus font nécessairement partie d'une famille.

Un titre de noblesse de la famille, c'est d'être une société *naturelle nécessaire*, tandis que d'autres sociétés, même celles qui sont parfaitement "conformes à la nature", comme la société professionnelle, la corporation, ne sont pas "exigées par la nature", nécessaires. C'est par la famille que l'individu atteint sa fin et c'est une erreur de vouloir chercher, d'une façon générale, le bien et le bonheur de l'individu en le sortant du cadre de la famille.

Vers l'avenir

Les ouvriers appartenant aux syndicats catholiques ont toutes les raisons du monde d'être satisfaits et d'avoir confiance en l'avenir. Le mouvement du syndicalisme catholique s'impose davantage et chaque jour à l'attention des autorités civiles, au patronat et aux ouvriers soucieux de la paix industrielle et sociale.

Dans l'armée

Le capitaine de groupe J.-L.-E.-A. de NIVERVILLE, qui commande l'importante base aérienne d'Uplands, près d'Ottawa, Ont.

Dans l'armée

Le commandant J.-W.-R. ROY, qui commandait le destroyer canadien *Margaree* et qui perdit la vie dans l'Atlantique lorsque ce navire coula après avoir été abordé par un cargo allié.

L'ordre social

Officiers et membres des syndicats catholiques, la doctrine l'Eglise, qui guide vos activités, fait de vous tous des amis de l'ordre et de la paix sociale en cette province, en ce pays.

En effet, la société, en ces heures si difficiles, compte sur vous pour assurer la paix industrielle et pour éviter les horreurs des luttes fraternelles.

Le patronat compte sur votre esprit de justice pour empêcher que leurs industries, entreprises et commerces soient paralysés par des arrêts collectifs de la main-d'oeuvre provoqués le plus souvent par des coups de tête ou par des patrons injustes qui n'entraînent après eux que des pertes irréparables, qui risquent la survie des industries, des entreprises et des commerces.

Les familles aussi comptent sur vous pour les mettre à l'abri des inquiétudes d'un lendemain troublé par des mésententes qui font cesser l'activité industrielle, les privant ainsi de revenus nécessaires et indispensables.

Que votre esprit de justice, de modération, que votre assiduité au travail et votre sens développé de vos responsabilités inspirent aux patrons une confiance entière en vous et les forcent à vous traiter avec justice et en bons pères de famille.

Souhaitons, oui, souhaitons ardemment voir nos patrons et employeurs, nos ouvriers et nos employés soumis et respectueux des règles de la justice sociale. Puissions-nous voir le patronat et le salariat se donner la main dans l'effort nécessaire pour que la paix et l'ordre social règnent chez nous.

Le syndicat... mais c'est ce dont vous avez besoin

Ouvriers manuels, réalisez-vous que vos intérêts professionnels méritent que vous fassiez quelque chose et même beaucoup pour leur assurer de façon permanente une protection efficace?

Il est établi qu'un ouvrier isolé est d'une impuissance décourageante devant le travail à faire et l'influence à faire jouer pour obtenir des améliorations aux conditions et heures de travail et surtout aux salaires.

Cette impuissance réduit la famille de l'ouvrier à subir des conditions de vie pénibles, démoralisantes, prive celle-ci d'avantages sociaux, prive souvent aussi les enfants de toutes les facilités de se faire instruire pour être ensuite dans la possibilité de gagner honorablement leur vie et dans les meilleures conditions.

Les ouvriers isolés ont le devoir impérieux et de conscience de voir à la protection de leurs intérêts professionnels et de leurs familles. Le meilleur moyen d'y arriver est d'appartenir au syndicat de leur métier.

Ce que seul un ouvrier ne peut pas faire et obtenir, le syndicat le peut et sans effort, car son influence numérique compte toujours pour quelque chose pour un patron.

On n'en finirait plus s'il nous fallait énumérer ici tout ce que le syndicat a fait pour l'amélioration des conditions de travail et sociales des ouvriers, pour le relèvement des salaires à un niveau plus convenable, pour que les lois ouvrières soient plus opérantes et protectrices des ouvriers et de leurs intérêts.

Si les ouvriers voulaient mieux comprendre leur devoir, ils contribueraient à augmenter l'influence du syndicat dont ils seraient des membres convaincus de son utilité, de sa nécessité et devenus des apôtres infatigables de la doctrine sociale catholique la seule vraie, juste et efficace.

Pensez-y donc, ouvriers, et joignez sans délai les rangs de ceux qui veulent toute la part qui leur revient de droit de la lumière du soleil de justice et contribuez généreusement à augmenter la valeur de l'organisation ouvrière.

Importance des cercles d'études

Le cercle d'études a une importance qui échappe malheureusement trop à l'attention des ouvriers, des jeunes plus particulièrement.

C'est une grave erreur que de se confiner dans sa suffisance et dans un individualisme étroit. Les sérieux inconvénients de cette erreur sont la cause que les ouvriers piétinent sur place, ne produisent rien qui vaille.

L'homme, qu'il soit ouvrier, employé ou patron, ou commerçant, est destiné à vivre en société, c'est-à-dire avec d'autres hommes qui ont leurs qualités et leurs défauts. Les hommes sont donc appelés à sa rendre des services, à s'aider et à s'endurer. Pour cela, il est nécessaire de bien connaître leurs devoirs comme citoyens, comme ouvriers.

Le cercle d'études est justement l'organisme qui renseigne, instruit, forme et corrige celui qui le fréquente. Il orne l'intelligence de connaissances qui le rendront capable de se pencher vers ceux moins favorisés que lui et à rendre des services appréciables.

Ce membre d'un cercle d'études, s'il est un ouvrier, ira vers des ouvriers, les renseignera sur leurs devoirs envers leurs patrons, envers les autres ouvriers et la société elle-même, les renseignera sur maints problèmes du travail: salaire, conditions de travail, comme aussi sur l'organisation ouvrière si nécessaire à notre époque.

Le sociétaire d'un cercle d'études s'est préparé avec soin pour devenir un apôtre infatigable de l'ordre social, de la bonne entente entre les patrons et leurs ouvriers, entre toutes les classes de la société, entre les ouvriers eux-mêmes.

Plus les membres d'un cercle d'études seront nombreux plus aussi seront nombreux les apôtres de la paix sociale, de la paix industrielle et de l'organisation ouvrière sérieuse, ennemie des doctrines subversives et révolutionnaires.

Souhaitons voir plus nombreux les cercles d'études comme aussi plus nombreux ceux qui les fréquenteront avec l'intention bien arrêtée de se bien préparer aux luttes de l'avenir et pour devenir les chefs de file compétents si nécessaires par le temps qui court.

Croyez-nous, amis lecteurs, notre société a un grand besoin de ces hommes de convictions, de volonté ferme et de décisions prudentes mais énergiques.

Pensées

Tout syndicat exige en justice quelque chose de chacun de ses membres.

* * *

Un syndicat existe pour le bien de ses membres, pour procurer à ses membres un bien qu'ils ne pourraient pas ou pourraient difficilement obtenir seuls, individuellement.

* * *

Quand on voit ce qui se passe et entend tout ce qui se dit, on ne peut s'empêcher de faire la remarque suivante: Hélas! comme on méconnaît la justice sociale. Sait-on même qu'il en existe une...?

* * *

En général, on veut tout recevoir du syndicat, on trouve qu'il ne donne jamais assez, on critique ses officiers, on met tout sur le dos de la direction donnée au syndicat... mais pense-t-on à s'examiner soi-même pour savoir si on a donné sa propre part?

Jeunes ouvriers

Nous prenons la liberté, jeunes ouvriers, d'attirer votre plus bienveillante attention sur une collection de tracts de toute première importance pour vous.

La série "Face au Mariage" mérite que vous vous la procuriez, car vous y trouverez sûrement des renseignements qui vous seront utiles, surtout au point de vue moral. L'abonnement aux 12 tracts est de $1.00 et 10 sous l'unité. On peut s'adresser aux Editions Fides, Centrale de la J. E. C., 430 est, rue Sherbrooke, Montréal, tél.: BElair 1026.

Les jeunes ouvriers doivent comprendre qu'ils ont besoin d'orner leur esprit de connaissances utiles, choses si nécessaires dans le cours de la vie. Lisez, jeunes ouvriers.

De tout un peu

L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, l'éducation complète est celle qui élève, qui rapproche la perfection de l'âme, c'est-à-dire la volonté, l'intelligence et les autres facultés, ainsi que le corps. C'est pourquoi il y a l'éducation morale et l'éducation physique.

Sur 6,210 enfants décédés au cours de leur première année de vie dans la province de Québec, 2,885 n'ont pas même vécu un mois et de ce nombre 1,436 mortalités furent causées par la débilité congénitale ou prématurée, constatent les techniciens de la division de nutrition du ministère provincial de la Santé et du Bien-Etre Social.

Aussi longtemps que le capital-argent dominera le capital-humain, nous connaîtrons des conflits patronaux-ouvriers et nous devons admettre qu'il est légitime à l'homme de s'indigner contre cette domination anormale et odieuse et qu'il lui faut, à certains moments, tenter d'afficher sa supériorité naturelle sur le matérialisme.

Des enquêtes diverses, disent-ils, démontrent que, chez les adultes, l'homme s'alimente un peu mieux que la femme, mais, étant donné la fonction de maternité propre à cette dernière, il est vraiment inquiétant de constater la proportion considérable de femmes qui ne consomment pas suffisamment de substances constructives pour satisfaire leurs propres besoins. Est-il possible qu'une femme, dont l'alimentation est aussi déficitaire en protéine, en calcium et en fer, puisse donner naissance à des enfants robustes et forts, pleins de résistance et largement pourvus de réserves? La fréquence de prématurité et le grand nombre d'enfants qui meurent avant d'avoir vécu nous prouvent le contraire. Cela suffit pour démontrer l'importance que, dans chaque famille, on doit attacher à l'alimentation.

Quelques mois après l'avènement de Hitler au pouvoir en Allemagne, un chef nazi du nom de Gottfried Feder souleva l'enthousiasme d'une grande réunion de jeunesses hitlériennes avec le mot d'ordre suivant: "La jeune génération doit marcher au combat et tuer le dragon afin que nous retrouvions ce qu'il y a de plus sacré au monde — la femme qui sera notre servante et notre esclave".

Il est difficile de savoir quel dragon a été tué, mais une chose est certaine: ce programme a été réalisé à la lettre. La femme allemande est la servante et l'esclave de l'homme allemand, qui lui-même est l'esclave du Führer.

Sous la république allemande, la femme avait fait des progrès remarquables. Tant dans la vie publique que dans l'activité professionnelle et universitaire, elle pouvait avantageusement comparer son sort à celui de ses soeurs du monde entier. Mais Hitler était persuadé que le progrès de la femme dans une société était le commencement de la décadence. Le couteau ne tarda pas à tomber.

Un fascicule intéressant

Nous accusons réception, avec reconnaissance, du premier fascicule trimestriel du *Canada en guerre*, que le Service de l'Information publiera désormais dans un format commode qui met à la portée de tous, les renseignements essentiels sur notre effort de guerre.

Les chiffres nouveaux et les principaux événements qui se dérouleront par la suite seront rapportés dans un dépliant que le Service de l'Information fera imprimer, à titre de supplément à ce fascicule, pour chaque mois intermédiaire.

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères LIMITEE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

1009 RUE PLESSIS AMHERST 8000

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

G. N. MONT

Dans l'armée

Le capitaine J.-O. COSSETTE, secrétaire naval du Canada.

Dans l'armée

Le commodore Victor-G. BRODEUR, attaché naval du Canada à Washington.

Un important communiqué

Nous recevons le communiqué suivant du Service d'Information du Canada, que nous publions volontiers:

"Les journaux de la capitale ont publié un démenti du ministère des Finances à la rumeur saugrenue qui circule depuis quelque temps dans la province de Québec et qui vise à faire croire que l'Etat se propose d'imposer une taxe de $150 aux nouveaux mariés.

L'hon. J. L. Ilsley déclare qu'il ne songe nullement à l'imposition d'une telle taxe et que jamais il n'en a entendu parler.

"En temps de guerre, il faut s'attendre aux rumeurs les plus folles, car les agents ennemis mettent tout en oeuvre pour démoraliser les populations, mais cette fois-ci, ils ont certainement fait preuve d'une imagination déréglée."

Vanités des vanités

Un mahométan assis dans un cimetière, sur le tombeau de son père, qui lui avait laissé de grands biens, tenait ce discours au fils d'un pauvre homme:

"Le tombeau de mon père est de marbre; l'épitaphe est écrite en lettres d'or et le pavé alentour est de marqueterie et de compartiments. Mais toi, en quoi consiste le tombeau de ton père? En deux briques, l'une à la tête et l'autre aux pieds, avec deux poignées de terre sur son corps."

Le fils du pauvre répondit:

"Avant que votre père ait seulement fait mouvoir, au jour du jugement, la pierre dont il est couvert, mon père sera arrivé au paradis."

Pensées

Le syndicat ouvrier est une nécessité pour le travailleur.

* * *

Le propagandiste qui sème la haine dans le coeur des ouvriers est l'ennemi de la bonne entente entre patrons et ouvriers.

* * *

Un syndicat où l'égoïsme et l'individualisme sont les seuls maîtres, ne peut que végéter.

* * *

L'ouvrier a le droit d'appartenir au syndicat de son choix, mais il a le devoir de s'assurer qu'il n'est pas dangereux pour ses principes religieux.

* * *

Le jeune ouvrier doit tendre tous ses efforts pour s'assurer une compétence professionnelle qui le recommande aux patrons.

* * *

Plus que jamais, l'industrie réclame des techniciens. Avis aux jeunes ouvriers qui veulent réussir.

* * *

L'ouvrier instruit et compétent ne reste jamais sans ouvrage. Les patrons le recherchent et lui paient le meilleur salaire.

Pour s'amuser

Prenez huit ou dix personnes des deux sexes — faites-les asseoir sur des chaises, très près les unes des autres et en face les unes des autres comme en chemin de fer quand il y a foule. Donnez à chacune un journal que vous aurez volontairement mêlé auparavant, en mettant les pages la tête en bas et en mauvais ordre. A un signal donné, elles doivent toutes essayer de reconstituer le journal. C'est bien rare que quelqu'un puisse réussir à le faire, mais les efforts inouïs qui se déploient sont très amusants pour les personnes qui n'ont qu'à regarder.

C'est à lire

Nos lecteurs liront sans doute avec surprise la déclaration allemande suivante à l'égard des peuples conquis:

"Après la guerre, quand nous aurons besoin de main-d'oeuvre, il est évident que les ouvriers allemands auront la part du lion et que les étrangers ne seront employés que comme manoeuvres."

(Das Sckwarze Korges, 21 nov. 1940)

CLaival 7902 Service courtois et diligent
AQUILA LAPOINTE
ASSURANCES
Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.
4466, RUE LAFONTAINE — MAISONNEUVE
(Angle William-David MONTREAL
MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117 Accommodation spéciale pour délégués
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.
Avocat et procureur
BERTRAND, GARNEAU & PIGEON
276 ouest, rue St-Jacques, Montréal HA. 7291

Songez-y donc jeunes ouvriers

Les jeunes ouvriers industriels ont le devoir de tenter tous les efforts nécessaires pour devenir une compétence professionnelle.

Cette compétence assure un emploi permanent, un meilleur salaire et le plus souvent un avancement dans l'atelier, l'usine et conduit sûrement vers des postes de commande et à des responsabilités auxquelles sont attachés un salaire plus qu'ordinaire et une autorité profitable à l'ouvrier, à sa famille comme aussi aux patrons et aux ouvriers de l'industrie.

Que de jeunes ouvriers ont perdu de belles chances d'avancement parce que ne possédant pas les qualifications nécessaires.

Jeunes ouvriers, ayez donc cette louable ambition, cette volonté ferme de devenir quelqu'un dans votre métier. Faites courageusement les sacrifices nécessaires pour acquérir cette compétence professionnelle qui vous placera à l'un des premiers postes dans votre atelier.

Votre avenir est là et non dans un laisser-aller paralysant.

L'encombrement

S'il y a dans une grande ville ou dans une province surabondance d'ouvriers, le salaire baisse et les mortes-saisons se précipitent et se prolongent; s'il y a surabondance de locataires dans un quartier, le propriétaire est tenté immédiatement d'augmenter ses loyers, et cette tentation, vous le savez bien, est de celles auxquelles, en général, il ne résiste guère; si la consommation des substances alimentaires est assurée par un trop grand nombre de consommateurs, le pain, la viande, le sel, sont plus voisins de l'augmentation que de la diminution.